



# DOSSIER DE PRESSE

---

**AXE EST LIMOUSIN  
RD 997 ST-CHABRAIS/GOUZON**

---

Lundi 22 octobre 2012

# PRIR

## Un partenariat Région – Département

Le Programme Routier d'Intérêt Régional (PRIR) concerne deux grands axes du réseau de routes départementales :

- L'axe nord-sud Creuse, appelé aussi axe Est Limousin, qui relie, des entrées nord à sud du département, les villes de Boussac, Gouzon, Chénérailles, Aubusson, Felletin et La Courtine, via les RD997, 990 et 982.
- La RD941 (ex RN141), qui irrigue le sud creusois entre Puy-de-Dôme et Haute-Vienne, via notamment Aubusson et Bourgneuf ; cet axe a été intégré au PRIR à l'occasion de sa rétrocession par l'Etat, en

Le PRIR bénéficie de financements spécifiques résultant d'une convention entre la Région Limousin et le Département de la Creuse. Sur la base d'un programme d'opérations établi par les services techniques du Conseil Général mais dans le cadre d'une concertation avec le Conseil Régional, celui-ci finance les travaux en fonction de leur nature :

- 50% du montant hors taxes pris en charge par la Région pour les opérations d'aménagement nécessitant la création de nouvelles portions de voirie (rectification de virages, notamment).
- 30% pour les opérations d'aménagement sur des axes existants.

## Les prochaines opérations

La convention d'application du PRIR pour la période 2010-2013 prévoit notamment les opérations suivantes :

RD941 - Création d'un créneau de dépassement sur la RD941 entre le lieu-dit "Pont du Cheix" et le carrefour avec la RD38a (commune de Saint-Avit-de-Tardes) : opération en cours ; montant 1,25 M€

RD990 - Aménagement entre "Létrieix" et Chénérailles (communes d'Issoudun-Létrieix, Saint-Chabrais et Chénérailles) ; opération en cours ; montant 1,7 M€

RD941 - Création d'un créneau de dépassement entre la VC située au lieu-dit "Quioudeneix" et la VC au lieu-dit "Sidoux" (communes de Néoux et Saint-Avit-de-Tardes) ; début 2013 ; montant 1,3 M€

RD982 - Aménagement entre la Clide et « La Seiglière » (communes d'Aubusson et de Moutier-Rozeille) ; 2<sup>ème</sup> semestre 2013 ; montant 5,1 M€.

Barreau de désenclavement de la zone industrielle de Boussac (commune de Boussac-Bourg) ; 2<sup>ème</sup> semestre 2013 ; montant 1 M€.

La convention d'application du PRIR doit être prolongée de 2 ans pour permettre l'achèvement du programme, qui comporte d'autres opérations, à la fois pour réaliser la continuité d'itinéraire sur l'axe Est Limousin et pour la RD941.

# RD 997

## Aménagement entre le lieu-dit « La Ville du Bois » (St-Chabrais) et Gouzon

Le chantier a consisté en une opération de renforcement (par rechargement de la chaussée) et de calibrage (par création d'une poutre rive) de la RD997 entre le lieu-dit « La Ville du Bois » et Gouzon, sur une longueur d'environ 5 400 m, dans le cadre de la continuité des travaux sur l'axe Est-Limousin, au titre du PRIR (programme routier d'intérêt régional).

Les travaux ont commencé le 26 mars et ont été livrés le 13 septembre 2012. Le renforcement de la chaussée se faisant par rechargement en matériaux bitumineux appliqués en pleine largeur, la RD997 a dû être interdite à la circulation pendant environ 2 mois, pendant l'été. Le reste des travaux s'est fait sous alternat.

## Un chantier économe en énergie

Afin d'intégrer des dispositions favorables au développement durable, la consultation des entreprises avait été ouverte à variantes. Le Conseil Général a retenu une des variantes présentée par le groupement d'entreprise COLAS Sud-Ouest – TTPM, qui permet de générer les « économies » suivantes par rapport à la solution de base :

- Gain en énergie : 15,4 % (2,5 millions MJ)
- Gain en émission de gaz à effet de serre : 16,5 % (194 t CO<sub>2</sub>)
- Gain en granulats / enrobés : 19,3 %

Ces économies sont la conséquence de l'utilisation de techniques dites « tièdes » et de l'incorporation de matériaux recyclés pour les produits bitumineux enrobés.

## Le chantier en chiffres

Montant de l'opération : 3.100.000 € TTC – Région Limousin 30% du montant HT – Conseil Général 70%.

Terrassements : 6 000 m<sup>3</sup> de déblais – 6 900 m<sup>3</sup> de remblais.

Chaussée : 22 000 t de graves concassées en couche de poutres  
6 800 t de graves non traités en couche de fondation de poutres  
8 200 t de grave bitume tiède en reprofilage  
11 000 t d'enrobés à Module Elevé tièdes  
42 000 m<sup>2</sup> de béton bitumineux très minces tièdes.

## Intervenants techniques

### Entreprises

- Terrassement – Assainissement – Chaussée : Groupement momentané d'entreprises solidaires composé de la **SA COLAS Sud-Ouest** (Mandataire) de La Brionne et de la **SARL T.T.P.M.** (Co-traitant) d'Aubusson
- Sous-traitant déclaré (ouvrage d'art) : **SA BOUILLOT BTP d'Ahun**
- Glissières de sécurité – Marquage au sol – Contrôle de laboratoire : **Parc Départemental du Conseil Général**

### Maîtrise d'ouvrage

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et du Secrétariat Général du Pôle Aménagements Transports.

### Maîtrise d'œuvre

Service Travaux Neufs et Ouvrages d'Art de la Direction des Routes du Conseil Général, assisté de l'Unité Territoriale Technique de Boussac.

# RD 990

## Aménagement entre Chénérailles et Létrieux

Cette opération consiste à aménager la RD 990 sur les communes d'Issoudun-Létrieux, de Saint Chabrais et de Chénérailles, dans la continuité des aménagements déjà effectués sur cet itinéraire dans le cadre des travaux sur l'axe Est-Limousin, au titre du PRIR. Il s'agit là aussi d'une opération de renforcement (par rechargement de la chaussée) et de calibrage (par création d'une poutre rive), sur une longueur d'environ 3 500 m. La section concernée se raccorde au précédent projet de Létrieux et à l'entrée de Chénérailles.

Le chantier a démarré le 17 septembre 2012 pour une durée de 7 mois. La fin prévisible des travaux est programmée au printemps 2013. Il est décomposé en 2 tranches de travaux :

- Tranche n°1 : renforcement + calibrage
- Tranche n°2 : rectification de virages avec chaussée neuve

Le renforcement de la chaussée se faisant par rechargement en matériaux bitumineux appliqués en pleine largeur, la RD990 sera interdite à la circulation pendant environ 2 mois. Le reste des travaux se fera sous alternat.

## La même préoccupation écologique

Pour laisser la possibilité aux entreprises de proposer des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement, la consultation des entreprises a été ouverte à variante. Le Conseil Général a retenu une variante présentée par le groupement d'entreprises Colas Sud-Ouest – TTPM, dont la plus-value environnementale est la suivante :

- Gain en énergie : 31,8 % (2,5 millions MJ)
- Gain en émission de gaz à effet de serre : 32,7 % (192 t équivalent CO<sub>2</sub>)
- Gain en granulats / Enrobés : 36,1 % (4.771 t)

## Le chantier en chiffres

Montant de l'opération : 2.570.000 € TTC – Région Limousin 30% du montant HT – Conseil Général 70%.

Terrassements : 12.800 m<sup>3</sup> de déblais – 21.500 m<sup>3</sup> de remblais.

Chaussée :  
20.000 t de graves concassées en couche de forme de poutres  
3.800 t de graves non traités en couche de fondation de poutres  
3.800 t de grave bitume tiède en reprofilage  
8.300 t de grave bitume en couche de base (renforcement)  
5.250 t de béton bitumineux semi grenu en couche de roulement

## Intervenants techniques

### Entreprises

- Terrassement – Assainissement – Chaussée : Groupement momentané d'entreprises solidaires composé de la **SA COLAS Sud-Ouest** (Mandataire) de La Brionne et de la **SARL T.T.P.M.** (Co-traitant) d'Aubusson
- Glissières de sécurité – Marquage au sol – Contrôle de laboratoire : **Parc Départemental du Conseil Général**
- Signalisation directionnelle : **agents de l'UTT d'Auzances**

### Maîtrise d'ouvrage

Direction de la Maîtrise d'Ouvrage et du Secrétariat Général du Pôle Aménagements Transports.

### Maîtrise d'œuvre

Service Travaux Neufs et Ouvrages d'Art de la Direction des Routes du Conseil Général, assisté de l'Unité Territoriale Technique de Boussac.